



Véhicule dégradé après une intervention en atelier

Par **kevinwazaa**, le **13/09/2010** à **17:48**

Bonjour,

en avril 2010 je me fais livrer un véhicule neuf. le jour même de livraison des rayures sont présentes sur les vitres et la pose de films teintés à refaire car présentant des défauts. le concessionnaire s'engage à faire corriger tout cela. le rdv est pris en juin, tout est refait, malheureusement la pose des films est encore incorrecte et une rayure sur la carrosserie a été faite. tout cela est notifié dans le rapport post intervention.

quelques temps après je m'aperçois également de rayures sur d'autres parties du véhicule. le concessionnaire se refuse à toute intervention sur le véhicule jugeant avoir fait le nécessaire et que mes exigences son trop élevées...

la société qui a fait la pose des films a refait encore une fois le teintage mais a encore redégradé mes vitres qui se retrouvent à nouveau rayées.

j'ai montré le véhicule à une autre concessionnaire qui reconnaît que tous les problèmes liés aux vitres viennent du poseur de film. un expert devrait en tirer les mêmes conclusions.

pour la facturation c'est mon concessionnaire qui m'a directement facturé cette pose. vers qui dois-je me retourner?et par quelle procédure?

l'idéal pour moi serait que les vitres soient remplacées et que je sois remboursé par le concessionnaire de cette pose de films.

merci de votre réponse.

Par **mimi493**, le **13/09/2010** à **20:04**

Vous devez vous retourner contre celui avec qui vous avez contracté. S'il a pris des sous-

traitants, ce n'est pas votre problème (il n'aura qu'à se retourner contre son sous-traitant)

Par **kevinwazaa**, le **13/09/2010** à **20:15**

merci

pouvez vous me dire quelle procédure commencer?

lettre de mise en demeure demandant d'effectuer toutes les réparations nécessaires?

plainte pour dégradation volontaire sur véhicule?

concernant mon assurance voiture, ils ne veulent rien faire car il s'agit d'un problème de consommation. mon assurance habitation se refuse à une aide juridictionnelle car le véhicule est assuré chez un autre courtier.

merci